



BCI

Le programme québécois d'échanges étudiants

Ta passerelle vers un monde de possibilités



Programme d'échange BCI (Bureau de Coopération Interuniversitaire)

Le programme BCI permet à un étudiant inscrit dans une université française de suivre dans un établissement universitaire québécois partenaire des cours et d'y préparer, en partie, le diplôme pour lequel il a postulé dans son établissement d'origine.

Une mobilité de stage n'est pas possible par le biais de ce programme

Conditions

- Durée : 4 à 8 mois maximum
- Être inscrit à l'UPPA en Licence, Master ou Doctorat : accessible dès la 2ème année d'études sur le niveau concerné (ex. Licence 2ème année, Master 2ème année)
- Posséder un bon dossier universitaire (généralement une moyenne de 12/20 est demandée)
- Le programme BCI ne permet pas la préparation d'un diplôme québécois
- Les frais d'inscriptions sont à payer uniquement à l'UPPA avant le départ
- Vous aurez le choix entre 1, 2 ou 3 universités (en fonction des programmes ouverts)
- Vous serez sélectionné(e) directement par l'université d'accueil

Choix des cours et validation de la période des cours

La candidature suppose une étroite collaboration sur le choix des cours avec votre responsable de formation. Le programme BCI ne permet pas la délivrance d'un diplôme québécois mais la validation de la période d'études effectuée dans l'université québécoise en vue de l'obtention du diplôme de l'UPPA.



En règle générale, une année universitaire au Québec équivaut à 25 ou 30 crédits québécois. On considère donc par convention, qu'un crédit québécois équivaut à 2 crédits ECTS.

Périodes d'études

- Automne (septembre à décembre) - session d'Automne au Québec
- Hiver (janvier à avril) - session d'Hiver au Québec

Monter le projet

Calendrier à suivre

- A partir de novembre contacter le bureau des Relations Internationales
- Mi-février : date limite de dépôt des dossiers de candidature au bureau des Relations Internationales
- Début avril jusqu'à fin juin : réponse de l'université d'accueil directement à l'étudiant
- Juin – juillet : inscription à l'UPPA - Dossier de demande de bourses - Démarches consulaires

Consulter la liste des universités partenaires

Veillez aller sur le site du [Programme d'Echanges Etudiants](#) puis consulter impérativement toutes les rubriques qui composent ce site.

- Je suis inscrit dans un établissement étranger
- Je veux participer - voir conditions de participation et formalités administratives
- Je choisis un établissement d'accueil - voir la liste des universités partenaires et leurs Programmes d'études.

Attention, seuls les diplômes mentionnés sur cette liste sont ouverts au programme d'échanges BCI : relevez bien le numéro de code

- Répétez cette démarche pour la seconde et troisième université de votre choix
- Je fais une demande de participation
- Je constitue mon dossier de candidature - voir liste des pièces à fournir pour constituer votre dossier
- Je remplis le formulaire de demande de participation (après obtention d'un code auprès de la Direction des Relations Internationales)
- Je soumetts mon formulaire de demande de participation

Les responsables québécois vous présentent également leur établissement par le biais de visites virtuelles dont voici quelques exemples :

Constitution du dossier de candidature



Début janvier, un code vous sera attribué donnant accès au formulaire de demande de participation. Ce document est à remplir en ligne par l'étudiant. Remettre le dossier complet en format papier non agrafé (pas de recto-verso) et une version numérisée (format .pdf) au service des Relations Internationales mi-février au plus tard.

Préparer son départ

Consulter le [Guide de préparation au départ](#) | 🇺🇸 une excellente source d'informations pratiques sur le Québec.

Budget

Vous devez impérativement vous inscrire à l'UPPA avant de partir. Vous serez alors exonéré(e) des frais d'inscription dans l'université d'accueil.

Afin de couvrir vos frais de séjour et vos dépenses personnelles (loyer, nourriture, livres, transport urbain, loisirs, vêtements chauds pour l'hiver, etc.), les services d'immigration du Canada ont évalué les ressources financières d'un étudiant à 10 000€ pour une année. Une attestation bancaire sera exigée lors de votre demande de permis d'études. Ce montant exclut les frais de transport vers le Québec et tout montant de bourse quelle qu'elle soit.

A cela, il convient d'ajouter les frais de dossier pour vos démarches auprès des services d'immigration : demandes d'AVE, de CAQ, de permis d'études, données biométriques. Ces sommes ne sont pas remboursables.

[Liste des frais pour les démarches consulaires](#) | 🇺🇸

A noter que tous les voyageurs étrangers dispensés de demande de permis d'études qui prennent un vol à destination du Canada devront obtenir une Autorisation de Voyage Electronique (AVE).

Il est fortement conseillé de télécharger l'application [ArrivCAN](#) | 🇺🇸 pour faciliter vos démarches.

Aides à la mobilité

Il est obligatoire de déposer un dossier de demande de bourse en parallèle du dossier BCI.

Consulter le lien suivant pour connaître la marche à suivre : [Financer sa mobilité](#) | 🇺🇸

Pour toute question concernant les bourses de mobilité, merci de contacter ✉ bourses.internationales@univ-pau.fr au service des Relations Internationales.

Démarches de visa

- Les étudiants en mobilité pour un seul semestre doivent obtenir une AVE (Autorisation de Voyage Electronique) avant de partir au Canada.

[Gouvernement du Canada](#) | 🇺🇸

- Les étudiants en mobilité sur 2 semestres doivent entreprendre des démarches consulaires.

Après avoir obtenu votre lettre d'admission, vous devez obtenir procéder à une demande de permis d'études et un CAQ (Certificat d'Acceptation au Québec) auprès des [autorités d'immigration québécoises](#) | 🇺🇸

[Gouvernement du Canada](#) | 🇺🇸



Sécurité sociale

Retirez auprès de votre [Caisse Assurance Maladie](#) | 🇵🇸 le formulaire SE 401-Q-106 relatif à la protection sociale. Ce document comporte 3 parties à remplir: la 1ère par l'étudiant(e), la 2nde par le service des Relations Internationales et la 3ème par la CPAM.

Vous apporterez l'original de ce document à la [RAMQ](#) | 🇵🇸 (Régie de l'Assurance Maladie Québec) à votre arrivée